

## **NOTE AU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

## Révision allégée n° 3 – Andouillé – terrain près du collège.

En réponse à votre observation concernant la révision allégée n° 3 et la demande de laisser les parcelles OE159 et OE1802 en A, j'aimerais vous apporter les précisions ci-dessous :

Les équipements prévus sur les parcelles de cette zone (déjà réduite dans sa partie inférieure de 1.9h sur 2.6h) sont de cet ordre et avec les échéances suivantes :

- 2 terrains de tennis à construire au plus vite (2025) pour remplacer le terrain vétuste, dégradé et de plus situé sur le tracé de la future piste cyclable Andouillé— Rochefort dont la réalisation est programmée en 2025 par le Conseil Départemental de la Mayenne.
- Construction d'un nouveau centre de secours programmé par le SDIS de la Mayenne en 2028.
- A terme construction d'un terrain de « pumptrack » pour compléter l'équipement de loisirs (city stade) déjà implanté.
- Réflexion à moyen terme sur la construction d'une nouvelle salle de sport pour complémenter la salle déjà existante et complètement surchargée (360 élèves du collège, 250 élèves des 3 écoles de la commune et de multiples associations l'occupent chaque jour).
- Par ailleurs, comme indiqué sur le plan, l'utilisation de ces 2 parcelles permettra la création d'un chemin pédestre et cyclable en jonction de la liaison précédemment citée.

Le terrain est parfaitement adapté à accueillir ces divers équipements ; il est desservi par une voirie existante (rue Beltrame) et à proximité des réseaux EP et EU sur cette même rue ou encore d'un transformateur électrique présent sur le parking adjacent.

Pour toutes ces raisons, nous maintenons notre demande de classement des parcelles concernées en UL comme préconisé dans la révision allégée initiale n°3.

Le maire d'Andouillé

Bertrand LEMAITRE